Sujet: TR: [AFOCG 26-07] Lettre d'info mai 2020 - Spéciale déclaration d'impôts

De: <afocg26-07@interafocg.org>

Date: 20/05/2020 à 09:42

Pour : "'EveSaymardAddear07'" <eve.saymard@addear07.fr>, "'Pauline Raguenet'" <pauline.raguenet@adeardrome.fr>, 'Elisa de Mèredieu' <elisa.de-meredieu@addear07.fr>

Pour info, je vous transfère la dernière lettre d'info que j'ai envoyée à mes adhérents. Spéciale déclaration d'impôts 2020!

Bonne lecture

De: afocq26-07@interafocg.org <afocq26-07@interafocg.org>

Envoyé: jeudi 14 mai 2020 16:46

Objet: [AFOCG 26-07] Lettre d'info mai 2020 - Spéciale déclaration d'impôts



Lettre d'information - Mai 2020

Cher.e.s adhérent.e.s,

Le confinement est progressivement levé. Les enfants commencent à retourner à l'école, les commerces ouvrent petit à petit... et il est grand temps de faire sa déclaration d'impôts !! Voici donc une lettre d'info spéciale pour vous aider à remplir le fameux formulaire 2042 C PRO...

Dates limites :

--> Pour les Ardéchois : jeudi 4 juin --> Pour les Drômois : lundi 8 juin

...AU SOMMAIRE...

- ¤ Déclarer ses revenus au Micro-BA
 - p Déclarer ses revenus au Réel
 - ¤ Déclarer ses Micro-BIC
 - p Déclarer ses Crédits d'impôts

ATTENTION: l'année 2018 était une année blanche. Normalement vous n'avez pas payé d'impôts au titre de votre activité sur 2018. Cependant, si vos revenus 2018 étaient plus élevés que vos revenus 2015-2016-2017, alors l'Etat vous a calculé des impôts à payer sur le revenu supplémentaire. Si à présent votre revenu 2019 est encore plus élevé que votre revenu 2018, alors ils doivent vous rembourser l'impôt payé au titre de 2018: ça s'appelle le CIMR.

Limpide non ?!?



Déclarer ses revenus professionnels au Micro-BA:

Rendez-vous sur le site des impôts dans l'espace PARTICULIER



A l'étape 3 de la déclaration de revenu, sélectionner :

- * Revenus agricoles
- * Éventuellement : Revenus industriels et commerciaux (si vous faites de l'achat-revente ou de la prestation de services)

	Revenus exceptionnels ou différés
	Micro-entrepreneur (auto-entrepreneur) ayant opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu
•	Revenus agricoles 🕜
•	Revenus industriels et commerciaux professionnels
	Revenus industriels et commerciaux non professionnels Autres que les locations meublées non professionnelles
	Revenus des locations meublées non professionnelles
	Revenus non commerciaux professionnels
	Revenus non commerciaux non professionnels
CHARGES	•
✓	Charges déductibles (pensions alimentaires, épargne retraite), charges et imputations diverses
✓	Réductions et crédits d'impôt : dons, frais de garde d'enfants, emplois à domicile, cotisations syndicales, prestations compensatoires, etc.

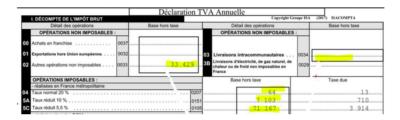
Au Micro-BA on déclare ses RECETTES ENCAISSÉES en 5XB à 5ZB

(Précisez si besoin le nombre de mois de l'exercice en 5AD à 5ED)



Au Micro-BA on trouve ses recettes sur ISTEA dans sa déclaration de TVA

(ex. de déclaration annuelle. Si trimestriel faire la somme des 4 déclarations)



Précisions sur les recettes à déclarer

Recettes à déclarer :

- + Ventes HT encaissées dans l'année 2019
- + Toutes les aides PAC encaissées dans l'année SAUF ICHN
- + Les aides au revenu et indemnités perte de récolte encaissées
- + Valeur des produits prélevés en paiement des fermages (fermage en nature) ou pour le personnel salarié (certains avantages en nature)
- + Les indemnités de remplacement
- (+ Le remboursement forfaitaire de TVA pour les non assujettis)

Recettes à ne PAS prendre en compte :

- Recettes d'activités non agricoles (achat-revente ou prestation de services) : à déclarer dans la case BIC
- Revente d'immobilisations
- Subventions d'équipements liées à un investissement
- DJA
- Remboursements de charges perçus dans le cadre de l'entraide
- Aides qui compensent des charges
- Autoconsommation
- Prix obtenus lors de foires et concours

Cas des GAEC au Micro-BA:

Chaque associé inscrit sur sa déclaration personnelle un pourcentage des recettes totales du GAEC telles que calculées ci-dessus. Ce pourcentage correspond a priori au pourcentage de parts sociales détenues par l'associé. Si le GAEC souhaite appliquer une autre clé de répartition, il faut le signaler aux impôts avant la date de clôture de l'exercice (donc pour 2019 ce n'est plus possible).

Pour tous et toutes : NE PAS INSCRIRE DE NOUVEAU vos BA-BIC dans les cases 5HY à 5JY

!!! Vous payez déjà vos contributions sociales via la MSA, donc il ne faut pas le faire 2 fois !!! (déclaration de revenus professionnels à effectuer en juillet)

En cas de revente d'immos pour les agriculteurs.trices installée.e.e depuis moins de 5 ans

Régime micro BA			
Revenus nets exonérés régimes zonés			
article 1417, II, b du code général des impôts	5XA	5YA	5ZA
Revenus imposables	5XB	5YB	5ZB
Recettes brutes 2019 sans déduire aucun abattement			
Revenu forfaitaire provenant des coupes de bois	5HD	5ID	5JD
Plus-values nettes à court terme	5HW	5IW	5JW
Moins-values nettes à court terme	5X0	5Y0	520
Plus-values nettes à long terme	5HX	5IX	5JX
Moins-values nettes à long terme	5XN	5YN	5ZN

Si dans l'année vous avez revendu une immobilisation à un prix supérieur à sa valeur nette comptable, alors vous devez déclarer cette plus-value : valeur de vente - valeur nette comptable (HT).



Déclarer ses revenus professionnels au Réel :

Rendez-vous sur le site des impôts dans l'espace PARTICULIER

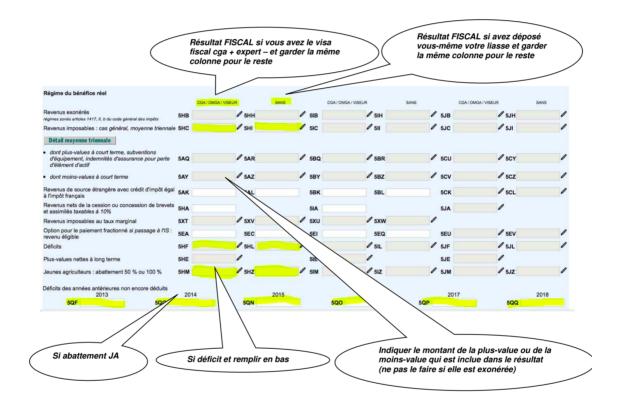


A l'étape 3 de la déclaration de revenu, sélectionner :

- * Revenus agricoles
- * Éventuellement : Revenus industriels et commerciaux (si vous faites de l'achat-revente ou de la prestation de services)

	Revenus exceptionnels ou différés
	Micro-entrepreneur (auto-entrepreneur) ayant opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu
•	Revenus agricoles (?)
•	Revenus industriels et commerciaux professionnels
	Revenus industriels et commerciaux non professionnels Autres que les locations meublées non professionnelles
	Revenus des locations meublées non professionnelles
	Revenus non commerciaux professionnels (7)
	Revenus non commerciaux non professionnels
CHARGES	9
~	Charges déductibles (pensions alimentaires, épargne retraite), charges et imputations diverses
V	
✓	Réductions et crédits d'impôt : dons, frais de garde d'enfants, emplois à domicile, cotisations syndicales, prestations compensatoires, etc.

Au Réel on déclare son résultat fiscal 2019 en 5HC ou 5HI



Pour tous et toutes : NE PAS INSCRIRE DE NOUVEAU VOS BA-BIC dans les cases 5HY à 5JY $\,$

!!! Vous payez déjà vos contributions sociales via la MSA, donc il ne faut pas le faire 2 fois !!! (déclaration de revenus professionnels à effectuer en juillet)



Déclarer ses Micro-BIC :

Sur le même formulaire, remplir les cases 5KO à 5MO et/ou 5KP à 5MP

REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX PROFESSIONNELS Y compris locations meublées professionnelles								
	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	PERSONNE À CHARGE					
Durée de l'exercice: nombre de mois si inférieur à 12	5DB	5EB	5FB					
Cession ou cessation d'activité en 2019	5BF COCHEZ	5BI COCHEZ	5BH COCHEZ					
	A compléter							
Régime micro BIC	si besoin							
Revenus nets exonérés régimes zonés								
article 1417, II, b du code général des impôts	5KN	5LN	5MN					
Revenus imposables:								
Chiffre d'affaires brut sans déduire aucun abattement	Inscrire les							
ventes de marchandises et assimilées	5K0 recettes HT	510	5M0					
· prestations de services et locations meublées	5KP 2019 dans la	5LP	5MP					
Plus-values nettes à court terme	5KX ou les cases	5LX	5MX					
Moins-values nettes à court terme	5КЈ	5LJ	5MJ					
Plus-values nettes à long terme	5KQ	5LQ	5MQ					
Moins-values nettes à long terme	5KR	5LR	5MR					

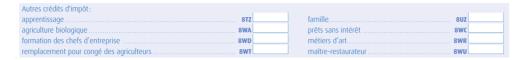
Pour rappel, voici les conditions pour déclarer des Micro-BIC :

- * Achat-revente : maximum 170 000 € de recettes (les impôts appliquent ensuite un abattement de 71%)
- * Prestation de services : maximum 70 000 € de recettes (abattement de 50%)



Déclarer ses Crédits d'impôt :

Sur le même formulaire, allez tout en bas dans "Autres crédits d'impôts"



Crédits d'impôts pour tous.tes : Micro-BA et Réel

Remplacement pour congé des agriculteurs :

- * Pour les activités avec astreinte toute l'année
- * Montant = 50% des frais de service de remplacement ou d'embauche d'un.e salarié.e pour la durée des congés
- * Congés pris en compte : maximum 14 jours
- * Formulaire complémentaire à remplir : https://www.impots.gouv.fr/portail/formulaire/2079-rta-sd/credit-dimpot-en-faveur-du-remplacement-temporaire-de-lexploitant-agricole

Agriculture biologique:

- * Conditions: https://www.economie.gouv.fr/entreprises/credit-impot-agriculture-biologique
- * Formulaire complémentaire à remplir : https://www.impots.gouv.fr/portail/formulaire/2079-bio-sd/credit-dimpot-en-faveur-de-lagriculture-biologique

Plafond des aides "de minimis" : ne pas dépasser 25 000 € sur 3 ans

- * Principe : instauration par la communauté européenne d'un plafond d'aides directes versées aux entreprises. Il vous est conseillé de tenir un registre pour suivre le versement de ces aides car il est de la responsabilité du producteur de ne pas dépasser le plafond.
- * Il n'existe pas de liste disponible contenant toutes les aides qui rentrent dans les minimis, Néanmoins voici quelques exemples :
 - -> CRÉDIT D'IMPÔT BIO
 - -> CRÉDIT D'IMPÔT REMPLACEMENT CONGÉ AGRICULTEUR
 - -> aides du Pass Install, allègements de charges MSA, intérêts pris en charge par l'Etat pour les ATR PAC, etc.
- * Les aides qui sont concernées mentionnent toujours cette information et vous demandent de signer une attestation sur l'honneur pour certifier que l'on reste en dessous de ce plafond.

Crédits d'impôt réservés aux exploitant.e.s au réel

$\ \ \, \textbf{Formation des chefs d'entreprise:} \\$

- * Justificatif : attestations de formation
- * Montant : SMIC horaire X nombre d'heures (maximum 40h, sauf transparence GAEC dans la limite de 3)

Crédit d'impôt apprentissage



AFOCG 26-07 ZI de Grangeneuve - 7 rue Jean Rostand - 26800 PORTES-LES-VALENCE

http://www.interafocg.org/afocg-drme-ardche_483.php

Solenne FLANDIN BOUTIN Animatrice-Formatrice afocg26-07@interafocg.org - 09 72 23 00 25